

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA DEMANDE DE DÉFRICHEMENT

**relative au Permis de Construire du Palais des Sports
du Pays d'Aix et d'un Pôle d'échanges,
avenue Claude Nicolas Ledoux, quartier de Luynes,
Les Trois Pigeons, sur la commune d'Aix-en-Provence**

■ La demande de défrichement enregistrée sous les références STE 15-107-001 déposée par la Société Publique Locale d'Aménagement. *Pays d'Aix Territoires*, représentée par Monsieur VINCENT Jean-Louis, relative au projet de construction du Palais des Sports du Pays d'Aix et d'un Pôle d'échanges est mise à disposition du public conformément à l'article L122-1-1 du Code de l'Environnement.

Cette Mise à disposition aura lieu, pendant 15 jours consécutifs :

du 28 septembre 2015 au 12 octobre 2015 inclus.

■ Durant cette période, le dossier de défrichement, l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité environnementale, seront mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie d'Aix-en-Provence – 12, rue Pierre et Marie Curie, rez de chaussée - Service Renseignements des Documents d'Urbanisme, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux (9h00 - 12h00 et 13h30 -16h30).

Les observations du public seront recueillies sur un registre prévu à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels au public, à la même adresse.

A l'issue du bilan de cette Mise à disposition, le Préfet des Bouches-du-Rhône statuera sur la demande d'autorisation de défrichement.

En exécution de l'arrêté municipal n°A.2015-1064 du 21 Août 2015, la demande de Permis de construire du Palais des Sports du Pays d'Aix et d'un Pôle d'Echanges fait l'objet d'une enquête publique organisée du 28 septembre au 28 octobre 2015. ■